



BULLETIN D'INFORMATION SÉCURITÉ INCENDIE

MUNICIPALITÉ DE LA PATRIE



VISITE DE PRÉVENTION INCENDIE RÉSIDENIELLE

Au cours des prochains mois à venir, les pompiers de votre Municipalité procéderont à des visites de prévention. Ces visites visent tous les bâtiments d'habitation.

Il s'agit de faire une visite à domicile ayant pour but de vérifier si le règlement de prévention d'incendie est respecté, d'informer et de sensibiliser les citoyens sur les moyens mis à leur disposition concernant la prévention incendie.



Les pompiers vérifient, entre autres, l'installation et l'entretien des avertisseurs de fumées, notamment s'il y a un avertisseur de fumée fonctionnel sur chaque étage, y compris le sous-sol de votre résidence. Ils vérifieront également votre extincteur advenant le cas où vous en avez un ainsi que la présence de détecteur de monoxyde de carbone si un garage est annexé à la résidence ou s'il y a un appareil de chauffage à combustion. Les boîtes électriques seront aussi vérifiées.

Les visites s'effectuent entre 9 h et 20 h 30 et sont d'une durée d'environ 20 à 30 minutes. Si vous n'êtes pas à votre domicile lorsque les pompiers seront de passage, ils vous laisseront une accroche porte pour vous signifier qu'ils sont passés. Vous devrez alors communiquer avec eux pour prendre rendez-vous.



Merci de votre collaboration lors de leur visite

Selon le ministère de la Sécurité publique, le risque de mourir dans un incendie est 2 fois supérieur en l'absence d'avertisseurs fonctionnels. De même, plus de 90 % des incendies mortels se sont produits dans des bâtiments résidentiels dont 9 fois sur 10, il n'y avait pas de système de détection opérationnel.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les pompiers de votre municipalité.



Les pompiers de La Patrie
Francine Talbot
Directrice générale adjointe

819 560-8535, poste 2